



## Révision des listes électorales pour les élections communales du 8 octobre 2017

### Avis au Public

Par la présente il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins arrêtera les listes électorales provisoires pour les élections communales du 8 octobre 2017 en date du 14 juillet 2017 et que les listes sont déposées au secrétariat communal de Berdorf à l'inspection des intéressés du **14 juillet 2017 jusqu'au 21 juillet 2017**.

Tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu **jusqu'au 21 juillet 2017** au plus tard.

Les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer sont à produire jusqu'à la même date contre récépissé.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant le tribunal administratif, doit avoir été soumise au préalable au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Berdorf, le 11 juillet 2017

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,  
(contreseing art. 74 loi communale)



Le Bourgmestre,